

Mention d'information RGPD

Quotient Familial (QF)

Interface de programmation d'application (API)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **API Quotient Familial** » dont la finalité est de mettre à disposition des collectivités territoriales (communes, groupement de communes et collectivités à statut particuliers) des informations relatives à la situation familiale et au quotient familial d'un assuré sociale agricole et ce, dans le cadre de la tarification des services publics locaux (municipaux et scolaires) pour leurs administrés.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Vie personnelle
- Données de connexion

La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (information déjà connue de la base locale de votre caisse). L'ensemble des informations, hormis le NIR, sont conservées dans un journal d'activité pendant 1 mois, à compter de la date de leur collecte, avant que celui-ci soit archivé. Les informations archivées sont ensuite conservées pendant un délai maximum de 5 jours, avant d'être définitivement supprimé.

L'accès aux informations est réservé :

- à votre collectivité territoriale (commune, groupement de communes et/ou métropole)
- à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- à la Direction interministérielle du numérique (DINUM)

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07